

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

OPTIMISER LA PROTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS
ATTEINTS DE CANCERS, DE MALADIES GRAVES ET DE HANDICAPS - (N° 277)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé du titre de la proposition de loi :

« visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.